

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

8/2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX
AU « CENTRE SOCIAL IMAGINE »

L'association « Centre Social Imagine » est agréée par la Caisse d'Allocations Familiales. A ce titre, elle est tenue de valoriser les moyens mis à disposition par la Ville au titre des avantages en nature.

Afin de lui permettre de réaliser au mieux ses missions, la Ville de Mons en Barœul met gracieusement à disposition de l'association « Centre Social Imagine » des locaux, d'une surface de 720 m², situés 22 boulevard Pierre Mendès France.

La Ville prend également en charge les fluides (eau, chauffage, électricité).

L'ensemble de la prestation (loyer et charges) se décompose de la manière suivante :

- montant du loyer : 55 €/m²/an soit 39 600 €/an,
- montant des charges : 17 800 €/an.

Soit un montant annuel de loyer et de charges de 57 400 €.

Une convention de mise à disposition établie entre la Ville et l'association « Centre Social Imagine » précise les conditions de cette mise à disposition.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- exonérer l'association « Centre Social Imagine » du paiement du loyer et des charges,

- signer la convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, au « Centre Social Imagine » et entreprendre toutes les démarches nécessaires à son exécution.